

DECRET N° 2014-721 DU 25 NOVEMBRE 2014
Chargeant Monsieur **Monsieur Robert Théophile YAROU** Ministre de la Défense Nationale de l'intérim de Monsieur **Simplice Dossou CODJO**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du **02 au 06 novembre 2014**.

**CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le **décret N° 2014-512 du 20 Août 2014** portant composition du Gouvernement ;

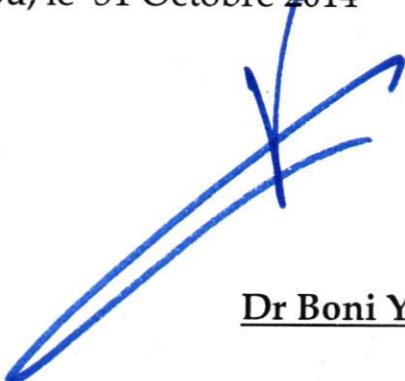
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Simplice Dossou CODJO**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son intérim sera assuré par Monsieur **Robert Théophile YAROU**, **Ministre de la Défense Nationale** du **02 au 06 novembre 2014**.

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Octobre 2014

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 02 ; CC 02 ; CES 02 ; HAAC 02 ; HCJ 02 ;
AUTRES MINISTERES 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ; DEPARTEMENTS 06 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.

